

Date de convocation : 5 décembre 2025 Nombre de délégués : 40 En exercice : 40 Présents : 21 Excusés : 12 Pouvoirs : - Absents : 7 Votants : 21	PROCÈS-VERBAL Séance Comité Syndical du PETR du Pays du Ruffécois Séance du 17 décembre 2025
---	---

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays du Ruffécois, légalement convoqués à la salle socioculturelle de Courcôme, le cinq décembre novembre deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur Laurent DANÈDE.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Étaient présents : M. AGUESSEAU Norbert - Mme BAUDRILLART Agnès - M. COMBAUD Renaud - M. DANÈDE Laurent - Mme FOURÉ Brigitte - M. HENTRY Jimmy - Mme LAMAZIÈRE Véronique - Mme MARCELIN Céline - Mme ROCHE Nadine - M. TESSIER Jean-Luc - M. VIDAL Laurent.

Étaient excusés : M. BEAU Jacques - M. CROIZARD Christian - M. DE LUSTRAC Jean-Marc - Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie - M. GUYON Jean-Guy - M. PANTIER Jean-Marie - M. RAINETEAU Jean - Mme SEMON Laura.

Étaient absents : Mme TEILLET Anne.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Étaient présents : M. BARRET Pascal - M. BŒUF Pascal - M. COLIN Bernard - M. GEOFFROY Fabrice - M. MATHIEU Xavier - Mme MOREAU Carole - M. PARNEIX Jean-Claude - M. SEGUINAR Claudy - M. THOMAS Hubert - M. THOMAS Jean-Claude.

Étaient excusés : Mme ASHBOLT Louisa - M. FORT Jean-Paul - M. JOBIT Jean-François - Mme ROLLIN Lydie.

Étaient absents : Mme BELGHALI Lucile - M. DUPUIS José - Mme GUILLONNEAU Séverine - M. MICHAUD Arnaud - M. POUX Pierre - Mme VIEYRES-TEILLET Huguette.

ORDRE DU JOUR

1. PV du Comité syndical du 12 novembre 2025
2. Conseil de Développement – Proposition Cadrage
3. Retour CST favorable - Revalorisation de la prévoyance et mutuelle santé (cf. délibération)
4. Retour CST favorable - Modification délibération temps de travail (cf. délibération)
5. Demande de subvention ingénierie (cf. délibération)
6. Convention Contrat Opérationnel Mobilité (COM)
7. Date des élections du PETR Pays du Ruffécois
8. Journées d'intégration des élus 2026

POINTS POUR INFORMATIONS

- Appel à projets ACTEE

1. PV DU COMITÉ SYNDICAL DU 12 NOVEMBRE 2025

Le Président demande aux élus membres s'ils ont un retour à faire concernant le PV du Comité Syndical du 12 novembre 2025.

Remarque(s) du bureau du PETR

Avis favorable

Remarque(s) du Comité Syndical

Avis favorable

Madame FOURÉ Brigitte est désignée secrétaire de séance.

2. CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT – PROPOSITION CADRAGE

Le PETR du Pays du Ruffécois souhaite procéder au renouvellement de son Conseil de développement. Il est proposé, dans un premier temps, de valider la note de cadrage présentée en *annexe 1*, afin de permettre l'engagement des étapes suivantes du processus de renouvellement.

PJ : Annexe1_Note de cadrage + intervention en bureau du Conseil de développement Remiremont.

Remarque(s) du bureau du PETR

Anna MIGNON et Laurent DANÈDE présentent la note de cadrage.

Thierry BASTIER et Jean-Paul FORT expriment qu'ils ne sont pas favorables à la mise en place d'un Conseil de développement, estimant qu'il s'agirait d'une instance supplémentaire et doutant de son utilité.

Laurent DANÈDE défend l'intérêt de l'initiative, rappelant qu'elle permettrait de renforcer le lien avec les habitants et acteurs du territoire.

Anna MIGNON souligne que le territoire connaît un manque de mobilisation et qu'un Conseil de développement pourrait constituer une ressource utile également pour les agents du PETR et le territoire, dans un contexte où plusieurs commissions tendent à s'éteindre en donnant l'exemple de la commission santé. Elle ajoute que les Conseils de développement sont des instances de contribution et propositions, et non de contre-pouvoir dès lors que le PETR fixe un cadre clair dès sa création. Laurent DANÈDE répond qu'en effet, le manque de mobilisation est un risque, mais que l'on ne peut pas contraindre les acteurs du territoire à s'investir. Il souligne que le PETR se doit de mettre en place l'instance, afin de rester dans le cadre fixé par les statuts.

Jérôme MOREAU prend l'exemple de l'ancien Conseil de développement qui est à l'origine de la dynamique « zéro phyto », ce qui montre l'utilité concrète de cette organisation.

Christian CROIZARD indique avoir certaines réticences, mais souligne que cela peut être pertinent d'engager la démarche, tout en étant attentif à la composition du futur Conseil de développement.

Laurent DANÈDE acquiesce.

Anna MIGNON précise que la note de cadrage a justement pour objectif d'encadrer ces points et qu'un règlement intérieur sera rédigé après validation du Comité syndical.

Laurent DANÈDE rappelle les différentes étapes ainsi que les collègues qui pourront être dans ce Conseil.

Les membres du bureau décident de lancer la création du Conseil de Développement avant la fin du mandat.

Remarque(s) du Comité Syndical

Renaud COMBAUD estime qu'il serait préférable que la démarche soit engagée sur saisine des élus et

propose d'attendre les élections municipales.

Anna MIGNON précise que le PETR souhaitait en effet cadrer la démarche en proposant des thématiques en cohérence avec les compétences et les priorités du PETR, afin d'éviter une dispersion des travaux, tout en laissant une marge de liberté aux membres du Conseil de développement. Elle rappelle également que l'objectif initial était de pouvoir communiquer rapidement auprès des acteurs du territoire, notamment du collège privé.

Laurent DANÈDE et Anna MIGNON font un retour sur leur participation à la rencontre nationale des Conseils de développement à Toulouse, à laquelle ils ont échangé avec des expérimentés et participé à des ateliers durant trois jours afin de bénéficier de retours d'expériences, tant positifs que négatifs. Ils soulignent qu'il faut prendre le temps de construire un Conseil de développement solide plutôt que de se précipiter.

Ils insistent toutefois sur un point de vigilance important : le Conseil de développement ne doit pas devenir un espace de contre-pouvoir, afin d'éviter toute perte de temps et d'énergie pour les parties prenantes. Anna MIGNON indique avoir été surprise par certaines relations observées entre Conseils de développement et institutions, citant notamment l'usage de termes dévalorisants à l'égard des techniciens. Laurent DANÈDE témoigne également avoir été mal accueilli sur deux ateliers en raison de son statut d' élu. Il précise ne pas souhaiter que le PETR ou le Conseil de développement du Ruffécois fonctionne sur ce type de relations, rappelant l'importance d'un cadre constructif, fondé sur l'écoute et le respect mutuel.

Xavier MATHIEU s'interroge sur les modalités de réunion du Conseil de développement, les élus étant déjà fortement mobilisés par ailleurs.

Anna MIGNON répond que, comme indiqué dans la note de cadrage, le Conseil de développement disposera d'une liberté d'organisation, tant sur les horaires que sur la fréquence des réunions. Elle précise que le PETR sera représenté par elle-même et qu'un agent en lien avec la thématique abordée pourra également être présent selon ses disponibilités. Laurent DANÈDE rappelle qu'il s'agit d'une démarche volontaire et non obligatoire.

Laurent VIDAL souligne l'importance de pouvoir signaler rapidement d'éventuels dysfonctionnements. Anna MIGNON indique que des temps d'échange réguliers entre le Conseil de développement et les élus du PETR seront prévus afin d'assurer un suivi et un bon fonctionnement et que le Président Laurent DANÈDE y tient particulièrement.

Xavier MATHIEU exprime des réserves quant à la pérennité du Conseil de développement, évoquant le risque qu'une ou deux réunions aient lieu sans suite, à l'image d'expériences passées en donnant l'exemple du guide éolien. Il s'interroge sur le recrutement d'une personne pour cette animation.

Anna MIGNON précise qu'aucun recrutement n'est prévu : l'animation du Conseil de développement relèvera de ses missions. Elle rappelle que le cadre de fonctionnement est détaillé dans la note de cadrage annexé au document et que le Conseil disposera de marges de manœuvre tout en restant cadré. Laurent DANÈDE rappelle que le document présenté constitue une note de cadrage et qu'un règlement intérieur sera rédigé ultérieurement comme indiqué à la fin de la note de cadrage. Cette note constitue une première étape nécessaire.

Laurent DANÈDE souligne l'intérêt de soumettre au Conseil de développement des questions précises, afin de bénéficier d'un avis externe utile aux élus.

Il précise également que si le Conseil de développement venait à devenir un espace d'opposition systématique, il conviendrait d'y mettre fin. Il rappelle la nécessité d'un outil à la fois cadré, productif et suffisamment libre.

À l'issue des échanges, et sur proposition de Renaud COMBAUD, il est convenu de créer un groupe de travail afin de poursuivre la réflexion sur la mise en œuvre du Conseil de développement, en lien avec

Anna MIGNON.

Il est décidé :

- De lancer l'appel à candidatures des membres du Conseil de développement après les élections municipales ;
- De constituer un groupe de travail chargé d'accompagner Anna MIGNON, composé de : Anna MIGNON, Agnès BAUDRILLARD, Renaud COMBAUD, Fabrice GEOFFROY et Laurent DANÈDE.

Le Président propose :

- **DE VALIDER** la note de cadrage du Conseil de développement, pour pouvoir passer aux prochaines étapes de la création du Conseil de développement.

Les membres du Comité Syndical décident, à 19 voix POUR – 0 CONTRE - 2 ABSTENTIONS :

- **DE VALIDER** la note de cadrage du Conseil de développement, pour pouvoir passer aux prochaines étapes de la création du Conseil de développement.

3. REVALORISATION PRÉVOYANCE / MUTUELLE SANTÉ

Le Centre de gestion a émis un avis favorable sur les éléments ci-après, conformément au principe validé lors du comité syndical du 12 novembre 2025 :

Le PETR met à disposition de ses agents une prévoyance et une mutuelle santé, avec une participation de l'employeur fixée actuellement à 20 € pour chaque contrat.

Le montant de ces contrats est calculé sur la base du salaire brut (traitement brut + primes).

Depuis 2016, la participation du PETR est restée inchangée.

Territoria Mutuelle (contrat de prévoyance) et la MNT (contrat de mutuelle santé) ont procédé à une revalorisation de ses taux :

- Prévoyance : +13 %, ce qui entraîne une part restante pour l'agent comprise entre 7,68€ et 100,11€ par mois, selon les agents ;
- Mutuelle santé : +4 %, ce qui entraîne une part restante pour l'agent comprise entre 8,80€ et 137,36€, selon les agents.

Afin de tenir compte de ces revalorisations, le PETR propose d'augmenter la participation employeur de 10 € supplémentaires par agent, aussi bien pour la prévoyance que pour la mutuelle santé.

Nous sommes dans l'obligation de passer la modification de la participation employeur en saisine du CST.

Le CST est le 1er décembre et nous avons jusqu'à vendredi pour transmettre le projet de délibération au CDG.

Remarque(s) du bureau du PETR

Avis favorable le 04 novembre 2025.

Le Président propose :

- **DE VALIDER** l'augmentation de la participation employeur de **10 €** pour le contrat de prévoyance et de **10 €** pour le contrat de mutuelle santé,
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des documents liés à cette délibération qui rentre en vigueur à la date de cette séance.

Remarque(s) du Comité Syndical

Aucune remarque.

Les membres du Comité Syndical décident, à 21 voix POUR – 0 CONTRE - 0 ABSTENTION :

- **DE VALIDER** l'augmentation de la participation employeur de **10 €** pour le contrat de prévoyance et de **10 €** pour le contrat de mutuelle santé,

D'AUTORISER le Président à signer l'ensemble des documents liés à cette délibération qui rentre en vigueur à la date de cette séance.

4. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION SUR L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le Centre de gestion a émis un avis favorable sur les éléments ci-après, conformément au principe validé lors du comité syndical du 01 octobre 2025 :

Pour faire suite à la demande d'un agent de modifier son temps de travail, passage de 39h à 37h/semaine, le Président propose plusieurs cycles de travail définis dans les tableaux ci-après et informe qu'il faudra ensuite, saisir le Comité Social Territorial, afin de modifier notre délibération sur l'organisation du temps de travail :

Durée hebdomadaire de travail	39h	38h	37h30	37h	36h30	36h	35h30
Nombre de jours ARTT pour un agent à temps complet	23	18	15	12	9	6	3
Temps partiel 80 %	18,4	14,4	12	9,6	7,2	4,8	2,4
Temps partiel 50 %	11,5	9	7,5	6	4,5	3	1,5

Durée des cycles de travail	Nombre de jours travaillés hebdomadaires
38h00	5 jours
37h30	5 jours
37h00	5 jours
36h30	5 jours
36h00	4,5 jours
35h30	4,5 jours

Le CST sera le 03 octobre, retour pour le 03 novembre.

Avis/Position du bureau du PETR

Avis favorable le 03 octobre 2025.

Le Président propose :

- **D'ABROGER** la délibération n°DEL2024111203 du 11 décembre 2024
- **D'APPROUVER** les modifications de l'organisation du temps de travail telles que définies précédemment qui prendra effet à compter de la date de décision du comité syndical
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des documents liés à cette délibération qui rentre en vigueur à la date de cette séance.

Remarque(s) du Comité Syndical

Aucune remarque.

Les membres du Comité Syndical décident, à 21 voix POUR – 0 CONTRE - 0 ABSTENTION :

- **D'ABROGER** la délibération n°DEL2024111203 du 11 décembre 2024
- **D'APPROUVER** les modifications de l'organisation du temps de travail telles que définies précédemment qui prendra effet à compter de la date de décision du comité syndical
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des documents liés à cette délibération qui rentre en vigueur à la date de cette séance.

5. DEMANDE DE SUBVENTION INGENIERIE

Afin d'assurer le bon fonctionnement des missions du PETR et sa situation financière, le Président propose de l'autoriser à déposer toutes les demandes de subvention nécessaire à l'ingénierie auprès de l'État, de la Région, du Département, de l'ADEME et de tout autre organisme.

Remarque(s) du bureau du PETR

Sujet non évoqué. Sujet proposé en comité syndical du 17 décembre 2025.

Le Président propose :

- **D'AUTORISER** le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs publics (État, Région, Département, ADEME et tout autre organisme) pour l'ingénierie du PETR ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre des éléments présentés.

Remarque(s) du Comité Syndical

Aucune remarque.

Les membres du Comité Syndical décident, à 21 voix POUR – 0 CONTRE - 0 ABSTENTION :

- **D'AUTORISER** le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs publics (État, Région, Département, ADEME et tout autre organisme) pour l'ingénierie du PETR ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre des éléments présentés.

6. CONVENTION CONTRAT OPÉRATIONNEL DE MOBILITÉ (COM)

Dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), la Région Nouvelle-Aquitaine est devenue cheffe de file en matière d'intermodalité et organise une nouvelle contractualisation sur la mobilité :

- En définissant des périmètres de contrat : les bassins de mobilité ;
- En conduisant un Contrat Opérationnel de Mobilité sur chaque bassin de mobilité ;
- En associant à chaque COM les acteurs de la mobilité ;

Le 9 avril 2025, l'ensemble des acteurs de la mobilité se sont réunis lors de la réunion de lancement du Contrat Opérationnel de Mobilité à l'échelle du bassin de mobilité du Pays du Ruffécois.

Durant l'année 2025, plusieurs COTECH et COPIIL se sont tenus afin de développer techniquement les orientations, arbitrer les décisions et valider les orientations politiques liées à la feuille de route du COM.

Le Comité de Pilotage du 9 octobre 2025 a permis de valider les orientations et fiches-actions du Contrat Opérationnel de Mobilité.

Le Comité de Pilotage du 9 octobre 2025 a permis de valider les orientations et fiches-actions du Contrat Opérationnel de Mobilité.

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le COM afin de lancer la phase opérationnelle des actions de mobilité locale.

Par principe de cofinancement la Région alloue un budget de fonctionnement maximal annuel de 4€/habitant à chaque communauté de communes non-AOM (Autorité Organisatrice de Mobilité).

Ce budget est déployé à partir de l'adoption du COM. La gestion des services de mobilité locale est déléguée par convention à chaque communauté de communes non-AOM et va permettre la mise en place d'un ou plusieurs services de mobilité locale à l'échelle d'un bassin de mobilité ou d'un EPCI.

Le COM sera animé par le chargé de mission au sein du PETR du Pays du Ruffécois, en concertation avec chaque communauté de communes.

EPCI	Population 2021	Taux financement Région NA	Taux de financement EPCI	Budget annuel max théorique Région NA	Budget annuel max théorique EPCI	Budget théorique max mobilité locale
CC Cœur-de-Charente	22 336	60%	40%	89 344 €	59 563 €	149 897 €
CC Val-de-Charente	14 198	70%	30%	56 792 €	24 339 €	81 131 €
Bassin Ruffécois	36 534					231 028 €

Les fiches actions sont le fruit des réflexions menées tout au long du Contrat Opérationnel de Mobilité du Pays du Ruffécois, traduisant de façon concrète les projets de mobilités sur lesquels chacun des EPCI souhaite s'engager sur la durée du contrat, soit les 6 années à venir :

- Développer un Schéma Directeur Cyclable ;
- Réflexion autour de la mise en place d'un transport à la demande ;
- Mise en place d'un service de vélos en libre-service ;
- Développer les aires de covoiturage et les services associés ;
- Développement du réseau cyclable autour des communes disposant d'un collège ;
- Développement de l'intermodalité aux abords des gares ;
- S'inscrire dans la dynamique des études sur la halte ferroviaire de Vars ;
- Communication autour de l'offre de mobilités.

PJ : Annexe2_COM

Remarque(s) du bureau du PETR

Les membres du bureau demandent à ce qu'une réunion soit organisée par Ronan GAUDIN dans la première quinzaine de janvier, réunissant le PETR et les deux Communautés de communes, afin de faire un point d'étape sur les actions engagées et d'établir un rétroplanning opérationnel pour la mise en œuvre du COM.

Les élus interrogent également sur la date de signature du COM et expriment leur souhait qu'elle puisse être en janvier.

Anna MIGNON précise que Ronan GAUDIN attend un retour de la Région concernant les modalités et la date de signature et verra avec Ronan pour l'organisation de cette réunion.

Le Président propose :

- **D'APPROUVER** le Contrat Opérationnel de Mobilité – ci-annexé
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des documents liés à cette délibération qui rentre en vigueur à la date de cette séance.

Remarque(s) du Comité Syndical

Brigitte FOURÉ rappelle l'importance d'associer le Conseil départemental, estimant qu'il serait

dommage de ne pas le faire afin d'éviter toute redondance et d'assurer une bonne harmonisation des actions. Ronan GAUDIN répond que le Département est déjà pleinement intégré à la démarche : il participe aux échanges depuis le début, est présent aux comités de pilotage organisés et sera signataire du COM.

Monsieur THOMAS s'interroge sur l'absence d'intégration du dispositif Rurabus dans le COM et indique ne pas comprendre pourquoi ce service n'y figure pas.

Ronan GAUDIN précise que la dimension solidaire de la mobilité n'est effectivement pas prévue dans le cadre du COM et relève des compétences de la Région Nouvelle-Aquitaine. Il souligne néanmoins que le PETR est resté attentif à cette problématique, même si elle ne peut être intégrée au plan d'actions du COM. Il indique qu'une réflexion est en cours sur le transport à la demande (TAD), avec encore plusieurs points à clarifier. À titre d'exemple, il mentionne que la Communauté de communes Val de Charente mène actuellement une réflexion sur ce sujet, appuyée par une enquête diffusée afin d'analyser les besoins, dont les résultats devront ensuite être présentés aux élus.

Brigitte FOURÉ revient sur la question du Rurabus, rappelant que le service cessera à la fin de l'année en raison de l'arrêt des financements. Elle s'interroge sur les solutions envisagées, craignant que certaines personnes se retrouvent démunies. Laurent DANEDE répond que la Région a précisé dans son règlement, que ce type de dispositif n'est pas finançable dans le cadre du COM, même si l'urgence de la situation est reconnue. Il précise également que ni les Communautés de communes ni le COM ne peuvent porter ce financement. En revanche, il indique qu'une réflexion devrait être proposée aux communes concernées par le passage du Rurabus d'envisager une participation financière à leur échelle. Monsieur BŒUF confirme que c'est le sujet qui a été évoqué en Conseil communautaire.

Monsieur THOMAS indique qu'il votera contre, informant que les échanges en conseil communautaire la veille ont été particulièrement houleux. Il insiste sur le fait qu'à compter du 1er janvier, le Rurabus ne sera plus en fonctionnement et regrette que ce sujet n'ait pas été davantage anticipé. Laurent DANEDE rappelle que ce type de service doit bénéficier au plus grand nombre d'habitants. Il précise également que dans le cadre du transport à la demande, il ne s'agit pas de porte-à-porte, mais de dessertes vers des pôles identifiés (France Services, points de santé, etc.), ce qui ne correspond pas à la logique actuelle du Rurabus.

Les membres du Comité Syndical décident, à 19 voix POUR – 1 CONTRE - 1 ABSTENTION :

- **D'APPROUVER** le Contrat Opérationnel de Mobilité – ci-annexé
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des documents liés à cette délibération qui rentre en vigueur à la date de cette séance.

7. DATE DES ÉLECTIONS DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS

Les élections municipales approchent et entraîneront, comme à chaque renouvellement, la réorganisation des exécutifs communaux, communautaires et par conséquent du PETR du Pays Ruffécois. Afin d'anticiper cette transition et de permettre une organisation interne fluide, il est nécessaire de fixer une date prévisionnelle pour l'élection du PETR.

Avis/Position du bureau du PETR

Les membres du bureau valident la date du mercredi 13 mai 2026, à 18h00, pour les élections du PETR (lieu à définir).

Afin de sécuriser l'atteinte du quorum lors des comités syndicaux et avoir des membres impliqués, il est proposé de revoir les statuts du PETR. Anna MIGNON rappelle que les délégués titulaires et suppléants ne se connaissent pas toujours, ce qui complique l'organisation des comités. Jérôme

MAUPETIT et Corinne VIETTE doivent régulièrement relancer les membres pour assurer la présence en séance.

Les membres du bureau confirment la nécessité de retravailler le mode de fonctionnement actuel. Thierry BASTIER suggère également de prévoir une solution pour remplacer les élus en cas d'absences répétées.

Anna MIGNON propose d'échanger sur ce sujet avec les DGS des Communautés de communes afin d'anticiper la future mandature. Les membres du bureau valident.

Laurent DANÈDE indique qu'il sera nécessaire de s'interroger sur la pertinence d'une éventuelle diminution du nombre de délégués, rappelant qu'autrefois le PETR en comptait près de 80. Christian CROIZARD précise que le passage de 80 à 40 délégués a déjà constitué une amélioration, mais qu'une nouvelle réflexion sur ce point est effectivement pertinente.

Enfin, Laurent DANÈDE propose de définir les modalités permettant de présenter les missions du PETR aux futurs élus des Communautés de communes, afin de s'assurer que les représentants désignés soient réellement intéressés par les sujets traités du PETR.

Remarque(s) du Comité Syndical

Les dates des différentes élections sont évoquées :

- Élection Communautés de communes Val de Charente : mardi 14 avril 2026
- Election Communauté de communes Cœur de Charente : jeudi 09 avril 2026
- PETR Pays du Ruffécois : mercredi 13 mai 2026

Monsieur THOMAS interroge le nombre de membres composant le comité syndical.

Laurent DANÈDE répond qu'il est composé de 20 délégués titulaires par Communauté de communes.

Anna MIGNON informe que le PETR souhaite anticiper l'organisation des élections, notamment en réfléchissant à une meilleure articulation entre les délégués titulaires et leurs suppléants, notamment sur la possibilité d'avoir des binômes. Monsieur THOMAS souligne l'importance que titulaires et suppléants se connaissent afin de faciliter les relais et d'éviter les difficultés récurrentes liées à l'atteinte du quorum. Renaud COMBAUD indique que cette pratique est interdite. Anna MIGNON indique ne pas avoir identifié de texte allant en ce sens, mais qu'une vérification juridique sera effectuée.

8. NOTE D'INTENTION – JOURNÉE D'INTÉGRATION DES ÉLUS 2026

Dans la perspective des élections municipales, communautaires et PETR de 2026, il est proposé d'organiser une journée d'accueil et d'information destinée aux nouveaux élus du territoire.

PJ : Annexe3_Notedintentionjournéedintegration

Remarque(s) du bureau du PETR

Anna MIGNON présente le sujet. Les membres du bureau émettent un avis favorable sur cette organisation, qu'ils jugent essentielle.

Remarque(s) du Comité Syndical

Avis favorable.

Renaud COMBAUD mentionne qu'il serait bien d'ouvrir l'évènement aux secrétaires de mairie et également aux élus des conseils municipaux.

POINTS POUR INFORMATIONS

APPEL A PROJET ACTEE

La FNCCR a lancé mi-novembre l'appel à projets ACTEE – Chêne saison 6, lié au dispositif national des certificats d'économie d'énergie (CEE) et destiné à soutenir les collectivités dans leurs projets de rénovation énergétique des bâtiments publics.

Le programme ACTEE incite les collectivités à se regrouper et vise à faciliter le développement de projets d'efficacité énergétique par une aide au financement de poste (économe de flux), d'études, de l'accompagnement aux travaux (ex : maîtrise d'œuvre) et par la mise à disposition d'outils aux collectivités (guides, cahiers des charges types...). Il ne finance pas les travaux.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 9 janvier 2026, pour des dépenses éligibles jusqu'au 30 septembre 2026.

La commune de Ruffec a sollicité le PETR concernant le projet de rénovation du bâtiment CCAS + insertion située à Bouchy. Ce projet, déjà amorcé et prévu pour avancer en 2026.

Il convient alors d'identifier d'éventuelles communes ou intercommunalités du Ruffécois disposant de projets suffisamment avancés, susceptibles d'être intégrés dans la candidature. Dans ce cas, il sera nécessaire d'avoir des lettres d'intention signées dans un premier temps.

PJ : Annexe4_PrésentationACTEEChêne6

Remarque(s) du bureau du PETR

Sujet non évoqué. Sujet proposé en comité syndical du 17 décembre 2025.

Remarque(s) du Comité Syndical

Aucune remarque.

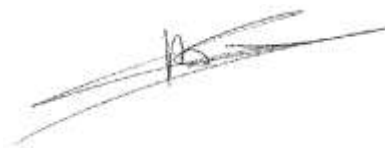
La séance est levée à 20h00.

Le Président,



Laurent DANÈDE

La secrétaire de séance,



Brigitte FOURÉ